

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 février 2020

SOUVERAINETÉ CULTURELLE À L'ÈRE NUMÉRIQUE - (N° 2488)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AC1213

présenté par

Mme Piron, rapporteure et Mme Bergé, rapporteure

ARTICLE 59

À l'alinéa 3, supprimer le mot :

« audiovisuel ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.